



Commune de Salvan

## Zone réservée "La Place"

### Rapport explicatif

Conformément à l'article 27 LAT et 19 LcAT, le Conseil municipal de Salvan a décidé en séance du 11 février 2019 de décréter une zone réservée pour les parcelles bordant la rue "La Place" au centre de Salvan. Cette zone réservée concerne les parties de parcelles et de bâtiments sis sur les parcelles affectées actuellement à des activités commerciales.

#### 1. Buts de la zone réservée

Le centre du village de Salvan connaît actuellement la fermeture de la majorité des commerces de proximité situés au cœur du vieux village, sur La Place.

Partant de ce constat, le Conseil municipal de Salvan décide une zone réservée sise à "La Place" afin de préserver des lieux propices aux commerces, aux rencontres et à la vie économique, touristique et villageoise au cœur du village de Salvan. Elle vise le maintien de rez-de-chaussée commerciaux donnant sur ladite place.

A l'intérieur de cette zone réservée rien ne doit être entrepris qui puisse entraver l'établissement du plan d'affectation (art. 27 LAT et 19 LcAT).

#### 2. Territoire concerné

Le territoire concerné par la zone réservée est situé au centre du village de Salvan, autour de La Place "Emile Javelle" et le long de "La Place Centrale". La zone réservée concerne les parcelles N<sup>os</sup> 529, 615, 619 et 620 et d'une partie des parcelles N<sup>os</sup> 527, 581, 600, 602, 606, 607, 611, 616, 622, 659 et 1194 qui se trouvent en partie en « zone de village » et en « zone de constructions et d'installations publiques ».

Le plan joint délimite précisément (périmètre en traitillé noir) le territoire décidé « zone réservée » pour une surface totale de 0.24 ha.

#### 3. Durée

Le Conseil municipal décide la zone réservée précitée pour une durée de deux ans, conformément à l'art. 19 al. 2 LcAT, sous réserve d'une prolongation décidée par l'Assemblée primaire jusqu'à un maximum de cinq ans. La zone réservée entre en force dès la publication officielle de la décision l'instituant.

Le Président  
Florian Piasenta



Le Secrétaire municipal  
Cédric Gilardi